



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les élèves seront sensibilisés à la démocratie et à leur rôle futur de citoyens responsables

Rimouski, le 23 septembre 2008 – La Commission scolaire des Phares se dotait récemment d'une Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire. En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 et conforme aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, cette politique a pour objectifs de favoriser et d'encadrer la participation des élèves à la vie démocratique de leur établissement et de la Commission scolaire.

La politique vise à susciter chez les élèves le goût de participer activement à la vie démocratique de leur milieu scolaire et à les associer aux décisions qui les concernent. Elle favorisera également la création de liens entre le Conseil des commissaires et les élèves, qui seront aussi initiés aux rôles et responsabilités des établissements. Le développement d'habiletés interpersonnelles, sociales et politiques chez les élèves sera du même coup favorisé, en vue d'en faire des citoyens intéressés et engagés dans la vie démocratique de leur milieu.

Du même souffle, la Commission scolaire souhaite que les écoles primaires, secondaires et les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes mettent en place des conseils d'élèves. On retrouve déjà des conseils d'élèves dans plusieurs écoles et dans des centres de formation, mais la nouvelle politique encourage tous les établissements à aller de l'avant dans la formation de tels conseils.

Par ailleurs, le Conseil des commissaires affirme sa volonté de permettre à un représentant de chaque conseil d'élèves de s'exprimer lors des séances publiques. Ainsi, chaque ordre du jour comprendra un point « Période de questions et correspondance des élèves » Ce point sera spécifiquement réservé aux élèves faisant partie des conseils d'élèves qui désireront prendre la parole pour saisir le Conseil d'une situation ou d'un enjeu pour lequel il pourrait apporter son aide. L'élève qui désire prendre la parole devra, au préalable, informer la direction de son établissement du sujet qu'il aimerait aborder. Les élèves pourront aussi transmettre par écrit leurs demandes et préoccupations au président du Conseil des commissaires.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, considère que cette nouvelle politique encouragera les élèves à exprimer davantage leurs opinions et prises de position dans différents dossiers qui les concernent et qu'elle contribuera à les éveiller davantage aux questions politiques et démocratiques.

Source : Raymond Tudeau
Président
418-723-9485